

Zaventem, le 18 novembre 2020

Réunion avec la ministre de l'Intérieur : nous sommes prudemment positifs

Aujourd'hui, nous avons tenu réunion avec la ministre de l'Intérieur. Cette réunion était nécessaire en regard de la situation actuelle en matière de violence contre la police, mais elle était aussi nécessaire pour remettre le dialogue social sur de bons rails après des réunions du Comité de Négociation et du Comité Supérieur de Concertation nombreuses et difficiles ces dernières semaines, et dès lors qu'un certain nombre de dossiers récents « patinaient » sur la table du Comité de Négociation.

Ce n'était pas une réunion à caractère officielle, mais une concertation informelle au cours de laquelle un certain nombre d'engagements ont pourtant été pris.

Nous avons reçu des engagements sur les dossiers suivants :

1. Le représentant du ministre de la Justice a confirmé que demain, une réunion aura lieu entre le ministre et le Collège des Procureurs Généraux dans le but d'évaluer et d'ajuster la COL 10/2017. Il confirme qu'il est bien dans l'intention du ministre d'imposer l'impossibilité du classement sans suite d'opportunité en cas de violence contre les services de police.
Pour notre part, nous avons insisté également sur le fait qu'un certain nombre d'autres passages devraient également être revus.
La ministre de l'Intérieur, quant à elle, a confirmé également son intention de mettre en œuvre une « tolérance zéro » en matière de violence contre la police.
2. Elle a confirmé également vouloir la reconnaissance de la maladie professionnelle (liste fermée) et elle a garanti que l'arrêté royal sera adapté et étendu en ce sens. Pour notre part, nous demandons une communication supplémentaire à ce sujet à l'attention du Fonds des maladies professionnelles, afin que les dossiers actuels puissent déjà être traités dans cette intention.
3. La ministre nous a informés de sa décision selon laquelle les navetteurs de la première vague Covid seront bel et bien remboursés. Elle va prendre contact avec le secrétaire d'État au budget à cet effet.
4. En ce qui concerne la Circulaire 686 du 28 octobre 2020 de la Fonction publique portant les lignes directrices dans le cadre des mesures spéciales COVID-19 pour le personnel de la fonction publique administrative fédérale concernant l'organisation du travail et la garde des enfants lors de la fermeture (temporaire) des écoles, crèches et centres d'accueil d'enfants en situation de handicap : la ministre retire

la décision précédemment négative et confirme que cette circulaire sera également appliquée à la police intégrée.

5. Concernant la demande du chèque de consommation, la ministre déclare ne pas y être favorable et elle explique qu'un bonus ponctuel n'ajoutera pas grand-chose à l'attractivité de la fonction policière. Conformément à sa déclaration de politique, elle choisit de prendre des **mesures structurelles durables** pour rendre la fonction plus attractive.
6. À la suite des négociations sectorielles 2017-2018, il avait été convenu avec le gouvernement précédent de procéder à un suivi comparatif biennal (à partir de janvier/février 2020) des échelles barémiques de la fonction publique.

La ministre tient également à honorer cet engagement et confirme que les échelles barémiques de la police intégrée seront évaluées avant la fin de l'année, dans le cadre du Comité de Négociation.

Les cahiers revendicatifs, les mémorandums et les documents d'orientation seront examinés plus en détail lors d'une consultation bilatérale.

Nous attendons également avec intérêt les prochaines réunions des Comités Supérieur de Concertation et de Négociation en attendant qu'elles soient meilleures à l'avenir qu'elles ne l'ont été ces dernières semaines, accordant ainsi plus d'attention à vos aspirations sociales.

Vous nous voyez donc prudemment positifs quant aux engagements d'aujourd'hui.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

